



Menaces harcèlement d'une ex amie

Par **janine_old**, le **07/10/2007 à 18:10**

merci de votre avis ...ndans un premier temps je pense qu'il va falloir faire un courrier à l'avocat (celui qui a envoyé la lettre recommandée) en demandant sur quels fondements il prend appui pour demander de l'argent ...nje ne sais s'il faut mentionner dans ce courrier qu'une main courante a été faite à la gendarmerie suite à tout le harcèlement subit (les textos sont conservés, au cas où il faudra en faire usage de preuve ...nj'avais envie de faire figurer les effets de cette histoire sur le moral de mon frère,; car non seulement elle lui envoie des textos mais le "salit" en paroles en public (mon frère a une société et cela ne va pas avec l'image de l'entreprisenqu'en pensez vous ? est il judicieux d'en parler ...nfaut il faire allusion dans le courrier du harcèlement subit ?nen fait mon frère souhaiterait répondre à l'avocat pour lui demander des preuves de la somme réclamée puis par rapport aux objets encore réclamés , ces objets c'est la fille de cette personne qui les a (en conflit avec sa fille, sa fille justifie qu'elle possède ces effets ... mais veut en aucun cas avoir affaire avec sa mère ...n pensez vous que cette démarche peut être concluante ...nmerci de votre considération à ma demande

Par **Jurigaby**, le **07/10/2007 à 21:33**

Bonjour...;nnvous pouvez dire ce que vous voulez à l'avocat...nnIl est là pour défendre sa cliente, alors n'attendez rien de lui..